

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, André O. Robinson, Mario Lévesque et Renaud Robinson, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur André O. Robinson, maire suppléant.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier
Diane Gaumont, adjointe à l'administration

Est absent: Marc Boucher, conseiller au siège # 2, absence motivée

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le secteur 18. « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que les procès verbaux suivants soient adoptés sans modification :

- Séance ordinaire du 4 octobre 2010, ajournée
- Reprise le 14 octobre 2010

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 5071 à 5081 ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur de septembre 2010 et les prélèvements automatiques pour une somme de 33 189.31 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 2999-11-2010

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 115 805.67 \$ datée du 1^{er} novembre 2010 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 3000-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que le don suivant soit accordé :

Centraide Gaspésie-Iles 25.00 \$

RÉSOLUTION NO : 3001-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que monsieur Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier, est mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans l'audition de la cause à la Cour du Québec, division des petites créances, qui aura lieu le 29 novembre 2010 à Sainte-Anne-des-Monts et ce, dans le dossier d'une réclamation de monsieur xxxxx au montant de 5 050.51 \$ pour la mise en scène d'un spectacle dramatique « De la petite histoire des Monts-Louis » dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de fondation de la municipalité qui ont eu lieu en 2009.

RÉSOLUTION NO : 3002-11-2010

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit représentée par madame la conseillère Jocelyne Poitras au comité de suivi du projet Animation jeunesse Haute-Gaspésie (AJHG).

RÉSOLUTION NO : 3003-11-2010

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que madame Jocelyne Poitras soit jointe à la liste des représentants du conseil municipal sur le comité de suivi du projet éolien de Northland Power à Mont-Louis.

SUIVI À LA CORRESPONDANCE DES RÉSIDENTS DU RUISSEAU

Demande de déneigement de la rue du Ruisseau-Flétan par les résidents. Cet item est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION NO : 3004-11-2010

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que notre municipalité accepte, pour une durée de trois ans, le renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés à intervenir avec la Croix Rouge canadienne, Division du Québec et que le maire ainsi que le directeur général sont autorisés à signer le dit document pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

RÉSOLUTION NO : 3005-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité accepte les changements apportés au contrat de service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1 intervenu avec le centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec CAUREQ et que le maire et le directeur général sont autorisés à signer le nouveau document pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

RÉSOLUTION NO : 3006-11-2010

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que notre municipalité accepte les changements apportés au contrat de répartition incendie « service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) » intervenu avec le centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec CAUREQ et que le maire et le directeur général sont autorisés à signer le nouveau document pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

RÉSOLUTION NO : 3007-11-2010

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que madame Diane Gaumont, adjointe à l'administration, est également nommé par le conseil au poste de secrétaire-trésorière adjointe et *peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec tous les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.*

Au cas de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie. (CM., article 184).

RÉSOLUTION NO : 3008-11-2010

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que notre municipalité accepte la directive de changement No.1 pour une somme approximative de 300.\$ pour apporter certaines modifications proposée par notre directeur incendie suite à la visite de chantier chez MAXI METAL qui fabrique le nouveau camion autopompe.

RÉSOLUTION NO : 3009-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité accepte de procéder à l'achat des équipements suivants :

1. Offre de service de « Gaspésie services techniques » pour la fourniture d'un canon de projection pour la somme de 649.\$ (taxes en sus).
2. Offre de service de PRAXAIR pour la fourniture d'équipements de soudage pour une somme approximative de 3 300.\$ (taxe en sus)

RÉSOLUTION NO : 3010-11-2010

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a établi un programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 5, rue Principale, dans le secteur Gros-Morne de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Réf. : Décret no. 1383-2003);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble cités précédemment ont confirmé l'option de déménagement de la résidence principale et se sont engagés en date du 11 juin 2010 à respecter les modalités prévues à cet engagement en contrepartie de l'aide financière accordée par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que la municipalité s'engage à :

- fournir les attestations nécessaires pour le nouveau site sécuritaire pour l'accueil de la résidence;
- acquérir en entier le terrain pour la somme nominale de 1,00\$
- modifier le règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes;
- fournir les attestations nécessaires confirmant que les travaux de démolition des anciennes fondations ont été réalisés en conformité avec les lois et règlements en vigueur et que le terrain résiduel a été remblayé selon les règles de l'art et qu'il est sécuritaire.

RÉSOLUTION NO : 3011-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que soit adopté le **décompte progressif numéro 4**, daté du 1^{er} novembre 2010, pour les travaux réalisés par « ENTREPRISES G.N.P. INC. » dans le cadre du projet « Interception, voirie (phase 1) et assainissement des eaux usées GA10-802 » ; tel que recommandé par la firme BPR, la somme de 914 573.66\$, toutes taxes incluses (incluant les travaux du MTQ au montant de 36 952.96 \$), soit acquittée.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera présenté lors d'un prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement administratif numéro 183 et ses amendements, afin d'ajouter les dispositions applicables à l'installation des piscines.

Renaud Robinson, conseiller

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, conseillère, donne avis par les présentes qu'il sera présenté lors d'un prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 180 et ses amendements, afin d'apporter certains changements à ce règlement et au plan de zonage qui en fait partie intégrante.

Jocelyne Poitras, conseillère

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

REGLEMENT NUMÉRO 228

**CRÉANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC RELATIVEMENT A LA
CONSTRUCTION DE 12 UNITÉS D'HABITATION À SAINT-
MAXIME-DU-MONT-LOUIS.**

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec (ou le programme Logement

abordable Québec, volet «social et communautaire»), et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec (ou au programme Logement abordable Québec, volet «social et communautaire») en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 04 octobre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décide ce qui suit :

ARTICLE 1.

Dans le but de permettre à l'organisme : MAISON POUR AINES MER ET MONTAGNES de bénéficier du programme AccèsLogis, pour la construction de 12 unités d'habitation à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2.

Ce programme permet à la municipalité, d'accorder à l'organisme une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières et services.

ARTICLE 3.

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste :

- En un crédit de taxes foncières et services correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans;
- En une aide financière de 40 000\$ pour acquérir de madame xxxxx , le terrain comme étant les parties des lots 269-3 et 269-4 situé sur la route 132.

ARTICLE 4.

Le règlement numéro 217 ainsi que tout autre règlement ou disposition incompatible avec le présent règlement sont abrogés à toute fin que de droit.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'habitation du Québec.

**Lecture faite et
Adoptée à Mont-Louis, ce 1^{er} novembre 2010**

André O. Robinson, maire suppléant

Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO : 3012-11-2010

COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SECTEUR GROS-MORNE – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CABINET DU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est aux prises avec des problèmes importants d'élimination des eaux usées dans le secteur Gros-Morne;

CONSIDÉRANT QUE pour corriger la problématique d'élimination des eaux usées, il est nécessaire de mettre en place un réseau de collecte avec ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées, ne peut se réaliser sans aide financière adéquate;

CONSIDÉRANT QUE BPR inc. a préparé un projet qui répond aux attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a présenté une demande d'aide financière au volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) », pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur Gros-Morne le 13 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à présent, la municipalité n'a pas eu de retour du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant l'avancement de son dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande une rencontre au cabinet du MAMROT pour discuter de son dossier d'assainissement des eaux usées du secteur Gros-Morne afin de faire valoir l'état d'urgence de la situation, et ce, dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION NO : 3013-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu d'adopter le nouveau logo municipal, tel que présenté et modifié selon les recommandations des membres de ce conseil, le tout en référence à la présentation de madame Kathryn Ducharme, chargée de projet.

RÉSOLUTION NO : 3014-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que l'affection de monsieur André O. Robinson, maire suppléant pour les mois d'octobre et novembre est prolongée jusqu'au résultat de l'élection partielle qui se tiendra à partir de décembre 2010 et pouvant se terminer le 30 janvier 2011.

RÉSOLUTION NO : 3015-11-2010

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que madame Jocelyne Poitras est nommée maire suppléant(e) pour une période six mois à compter de novembre 2010. Madame Poitras accepte.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21.15 heures, sur proposition de madame Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, André O. Robinson, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

André O. Robinson, maire suppléant

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

PROCÈS VERBAL DE LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DES SOUSSIONS – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE ET RÉNOVATION DU PAREMENT EXTÉRIEUR, TENUE LE 9 NOVEMBRE 2010 À 15.01 HEURES

Sont présents : Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier
Diane Gaumont, adjointe à l'administration

Aucune soumission n'a été déposée dans le délai requis suite au 2^{ème} appel d'offres publié le 08 octobre 2010 par le système électronique SEAO, ainsi que dans les journaux CONSTRUCTO et LE RIVERAIN, tel que prescrit à l'article 935 et suivants du Code municipal du Québec.

Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2010

Sont présents : madame et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, André O. Robinson et Renaud Robinson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur André O. Robinson, maire suppléant.

Est également présent : Hilaire Lemieux, Directeur général et sec.-trésorier

Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO : 3016-11-2010

ATTENDU la dernière visite terrain de madame xxxxx du ministère de la Sécurité publique le 20 septembre dernier, suite à la demande de M. le maire Michel Gagné, pour répondre aux inquiétudes des résidents de la rue Principale dans le secteur de Gros-Morne concernant des problèmes d'érosion des berges et du potentiel de submersion qui serait provoqué par les fortes marées du Fleuve St-Laurent;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de procéder à une expertise plus exhaustive de la situation et obtenir un avis technique du dit Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que demande soit faite au ministère de la Sécurité publique de procéder à un avis technique sur la situation potentielle d'érosion des berges du Fleuve St-Laurent et de submersion à l'arrière des résidences de la rue Principale à Gros-Morne et que, s'il y a lieu, la création d'un programme d'assistance financière par le Ministère de la Sécurité publique pour corriger la situation.

RÉSOLUTION NO : 3017-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par madame Nathalie Laflamme et résolu que notre municipalité accepte l'offre de services de la Cie Eldorado de Mont-St-Pierre pour la fabrication de drapeaux à l'effigie du nouveau logo municipal aux prix suivants :

24 drapeaux : dimension de 36'' X 72'', 108.90 \$ chacun (taxes en sus).

36 drapeaux : dimension de 12'' X 24'', 18.96 \$ chacun (taxes en sus).

RÉSOLUTION NO : 3018-11-2010

ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES

Les membres présents du conseil prennent acte du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2010. Il est donc proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu d'adopter le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2010.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 20 H.30, sur proposition de madame Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, André O. Robinson, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

André O. Robinson, maire suppléant

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2010 A
18H.30**

Sont présents : mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, André O. Robinson et Renaud Robinson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur André O. Robinson, maire suppléant.

Est également présent : Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier

Tous les membres du conseil ont été convoqués par téléphone conformément à la Loi et renoncent à l'avis de convocation.

André O. Robinson, maire suppléant

Jocelyne Poitras, conseillère au siège 3

Nathalie Laflamme, conseillère au siège # 4

Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

RÉSOLUTION NO : 3019-11-2010

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par madame Nathalie Laflamme et résolu que notre municipalité accepte l'offre de services de la Cie « Maçonnerie Jean-Pierre Chenel Inc. » au prix de 22 050. \$ (taxes en sus) pour la fourniture de services et la construction des fondations de l'agrandissement de la caserne incendie, le tout en conformité avec les plans et devis dressés par la firme DESSEAU PROGEST. Le directeur général est autorisé à signer le dit document daté du 18 novembre 2010 et à prendre les mesures nécessaires pour la fourniture des matériaux excédentaires.

RÉSOLUTION NO : 3020-11-2010

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que le directeur général est autorisé à demander des soumissions su invitation (- de 100,000.\$) à tous les entrepreneurs locaux et régionaux pour la construction d'un agrandissement de 28' par 48' de la caserne pour la partie **structure** du bâtiment sans la finition, comprenant la dalle de béton intérieure, les poutrelles d'acier, les murs, la toiture, le tout tel que décrit aux plans et devis de la firme Dessau Progest. Les soumissions seront acceptés jusqu'au 29 novembre 2010 à 15h.00

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

A 19 H.00, sur proposition de madame Nathalie Laflamme, la séance est ajournée au 29 novembre à 20 h.00.

Je, André O. Robinson, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

André O. Robinson, maire suppléant

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROCÈS VERBAL DE LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE
RÉSOLUTION NO : 3020-11-2010, TENUE LE 29 NOVEMBRE 2010 À
15.01 HEURES**

Sont présents : Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier
Diane Gaumond, adjointe à l'administration

Un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme dans le délai requis suite au 3^{ème} appel d'offres sur invitations expédié le 19 novembre 2010 à au moins 6 fournisseurs locaux et régionaux, en conformité avec l'article 935 et suivants du Code municipal du Québec.

La soumission se lit comme suit :

Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc.	145 280.28 \$
	(taxes incluses)

Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier

REPRISE LE 29 NOVEMBRE 2010 A 20H.00

Sont présents : mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, André O. Robinson et Renaud Robinson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur André O. Robinson, maire suppléant.

Est également présent : Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO : 3021-11-2010

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a lancé 2 appels d'offres (100,000.\$ +) par le système électronique SEAO pour l'agrandissement de la caserne incendie et rénovation du parement extérieur en conformité avec

l'article 935 et suivants du Code municipal et qu'une seule soumission non conforme a été déposée sur le premier appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU' un troisième appel d'offres sur invitations (6) a été lancé pour une partie des travaux, soit la partie caserne afin de mettre à l'abri notre nouveau camion incendie qui a été livré un peu plus tôt ce mois-ci;

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur s'est prévalu de ce troisième appel d'offres, soit « Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc. » pour la somme de 145 280.28\$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation et qu'il est primordial d'effectuer les travaux dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur DESSAU déclare que la soumission de « Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc. est conforme aux documents du troisième appel d'offres et nous recommande de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité n'a pas d'autres choix que d'accepter la seule soumission conforme de « Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc. » pour la construction de l'agrandissement de la caserne pour la somme de 145 280.28\$ (taxes incluses), le tout en référence au document du troisième appel d'offres sur invitations du 19 novembre 2010. Le directeur général est autorisé à signer tout document relatif au dossier pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

RÉSOLUTION NO : 3022-11-2010

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité accepte l'offre de services pour la somme approximative de 4,000.\$ de la firme Desseau du bureau de Sainte-Anne-des-Monts pour la fourniture de services de surveillance des travaux sur le chantier de la caserne incendie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 20 H.40, sur proposition de madame Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, André O. Robinson, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

André O. Robinson, maire suppléant

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier